



SAISON 2022-2023

ASSURANCE

- Le membre affilié est couvert par la police d'assurance complémentaire ETHIAS numéro 45.038.678.
- L'assurance intervient en complément de la mutuelle.
- Le membre affilié doit être en ordre de mutuelle.
- En cas de sinistre, en aucun cas le Kituro ne prendra à sa charge les frais médicaux couverts par la mutuelle obligatoire d'un membre.

Que faire en cas d'accident ?

- Remplir la déclaration d'accident (disponible sur le site www.kituro.be – le club – documents) et l'envoyer scannée au secrétariat (secretariat@kituro.be) uniquement.



NE PAS REMETTRE DIRECTEMENT VOS DOCUMENTS A ETHIAS

- Le secrétariat se charge de transmettre la déclaration à la compagnie d'assurance (via l'AVIA).

Infos importantes :

Signer et vignette mutuelle page 3,

Compléter le certificat médical page 4 avec le nom du joueur + signature et cachet lisible du médecin. Un certificat médical de premier constat fourni par l'hôpital convient également.

- La victime reçoit ensuite un mail d'ETHIAS reprenant son numéro de dossier. Numéro à communiquer pour toutes correspondances avec ETHIAS (factures, informations,....).

Vous acquitez vous-même les factures et demandez une attestation de remboursement à la mutuelle (que vous enverrez vous-même à l'assurance avec le N° de dossier pour le remboursement complémentaire). Gardez une copie de tous vos documents.